



Que faire en cas de litige avec son avocat

Par **betilou**, le **07/04/2008** à **19:45**

bj
je viens de recevoir la radiation de mon affaire en cour d appel ou j ai perdu
j avais mis mon patron au prud'homme sachant que l affaire as ete radie aussi au conseil des prud'homme pour la meme raison et la raison est que mon avocat n as pas depose la demande a temps a passe le delai de 4 mois
quel recours j ai maintenant sachant que cet avocat m as dit qu il n y etait pour rien la faute au conseil des prud'homme
vers qui puis je me renseigne pour conteste

Par **smike2407**, le **17/04/2008** à **19:05**

Si ton avocat a bien envoyé la demande d'appel et qu'il te dit que ce sont les prud'hommes qui ont trainé, demande lui la copie.

Si c'est bel et bien lui qui a trainé (comme c'est malheureusement trop souvent le cas, tu peux prendre contact avec le bâtonnier de l'ordre des avocats dont ton avocat dépend.

Espérant avoir répondu à ta question.

Par **betilou**, le **17/04/2008** à **19:49**

bj smike 2407 merci pour ta reponse et efectivement j ai demande une copie de la demande

au prud'homme et c est bien mon avocat qui as commis une erreur il ne sait pas du tout
occupe de mon affaire donc je viens de lui faire un courrier pour lui explique mon
mecontentement et ecrire aux batonnier
et je verrais bien a bientôt